



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **9 juin 2008**

Délibération n° 2008-0129

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Programme Concerto - Projet européen Renaissance - Autorisation de signature des conventions avec les membres du consortium lyonnais

service : Délégation générale au développement urbain

Rapporteur : Monsieur Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 mai 2008

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 10 juin 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havar, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Meunier, Morales, Muet, Mmes Pallega, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Terracher, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Touléron), Daclin (pouvoir à M. Bernard R), Philip, Colin (pouvoir à M. Reppelin), Sécheresse (pouvoir à Mme Vallaud-Belkacem), Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Auroy (pouvoir à M. Léonard), Mme Bab-Hamed (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabrier (pouvoir à M. Llung), Deschamps (pouvoir à M. Ariagno), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Gignoux (pouvoir à Mme Dagorne), Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Mme Pesson (pouvoir à Mme Gelas), MM. Suchet (pouvoir à M. Bouju), Terrot (pouvoir à M. Barret), Mmes Tifra (pouvoir à Mme Pédrini), Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Barge, Darne JC., Galliano, Joly, Kabalo, Louis, Turcas.

Séance publique du 9 juin 2008**Délibération n° 2008-0129**

commission principale :

objet : **Programme Concerto - Projet européen Renaissance - Autorisation de signature des conventions avec les membres du consortium lyonnais**

service : Délégation générale au développement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 mai 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine est engagée depuis 2004 dans un ambitieux projet européen dénommé Concerto-Renaissance, portant sur l'efficacité énergétique des bâtiments et l'utilisation des énergies renouvelables.

Le site retenu pour la mise en œuvre du programme de construction sur lequel s'appliqueront les objectifs du projet Concerto-Renaissance est celui de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Confluence 1^{ère} phase, à Lyon 2^e, et plus précisément des trois îlots A, B et C.

Ce projet européen est conduit en partenariat avec deux collectivités : la ville de Saragosse en Espagne et la région de Lombardie en Italie.

Afin de participer au projet européen Renaissance ainsi qu'à cette importante démarche expérimentale et de permettre de compléter les financements européens, la région Rhône-Alpes a souhaité s'impliquer dans ce projet.

Cette volonté de s'inscrire comme partenaire du projet Concerto-Renaissance a été clairement exprimée dans l'annexe n° 1 de son plan régional de développement des énergies renouvelables et de maîtrise de l'énergie et traduite à travers un dispositif d'aides qui portera sur les volets suivants :

- l'efficacité énergétique (subvention aux promoteurs constructeurs),
- la mise en œuvre des énergies renouvelables (subvention aux promoteurs constructeurs),
- l'accompagnement (subvention à l'ensemble des membres du consortium lyonnais).

Les subventions relatives aux deux premiers volets concernent exclusivement les promoteurs constructeurs et seront versées directement par la région Rhône Alpes à ces derniers.

Concernant le dernier volet accompagnement, la Région a souhaité, compte tenu du nombre de partenaires impliqués, que la Communauté urbaine puisse percevoir la subvention annuelle globale, de par son rôle de coordonnateur local dans le projet, et la redistribue ensuite aux différents membres du consortium lyonnais selon la répartition arrêtée d'un commun accord et figurant en annexe.

Pour ce faire, la région Rhône-Alpes a souhaité signer deux conventions de mandat entre la Région et la Communauté urbaine, l'une au titre de la politique de l'habitat, l'autre au titre de la politique de l'énergie de la Région.

Le montant maximal des aides prévues par la région Rhône-Alpes au titre du volet accompagnement s'élève à 556 319 € pour toute la durée du programme européen, dont 308 816 € au titre de la politique énergétique et 247 503 € au titre des actions de promotion-dissémination-formation.

Cette enveloppe fait l'objet d'une attribution par tranche annuelle, sur la base d'une délibération de la commission permanente de la région Rhône-Alpes.

Chaque nouvelle délibération de la commission permanente fait l'objet d'un avenant à la convention par insertion d'une nouvelle annexe financière fixant le montant et la répartition des subventions pour l'année concernée.

Le montant attendu pour l'année 2008 s'élève à 85 836 €, dont 33 233 € au titre de la politique énergétique et 52 603 € au titre des actions de promotion-dissémination-formation.

Afin de permettre le reversement de la quote-part de la subvention versée par la région Rhône-Alpes à chacun des partenaires concernés, la Communauté urbaine établit chaque année des conventions bilatérales, qu'il convient de reconduire au titre de l'année 2008 ;

Vu ledit dossier ;

Vu ses délibérations n° 2005-2591, n° 2006-3488 et n° 2007-3997 en date des 18 avril 2005, 10 juillet 2006 et 26 mars 2007 ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer des conventions bilatérales avec chacun des partenaires du consortium lyonnais afin de permettre le reversement de la quote-part de la subvention versée par la région Rhône-Alpes au titre de l'année 2008, conformément à la répartition arrêtée dans le tableau figurant en annexe.

2° - Les recettes, d'un montant de 85 836 €, seront encaissées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2008 et 2009 - compte 747 200 - fonction 824 - opération 1268.

3° - Les dépenses, d'un montant de 8 444 €, seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2008 - comptes 657 480 et 657 370 - fonction 824 - opération 1268.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 juin 2008.